







dre, de Hollande, de France et d'Angleterre, composé de 75 gravures au burin, représentant quelques-uns des tableaux qui sont l'éternel honneur de la peinture...

Guaspere, Joseph Vernet, Demarne, Michallon, Bouton, Castellan, etc. Que de beautés ne renferment pas ces mélanges précieux, ces types d'une si haute expression!

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs, et surtout des personnes qui s'occupent de daguerréotype, sur les excellents ouvrages spéciaux de M. Charles-Chevalier...

Commerce — Industrie.

Tout le monde admire la richesse et le bon goût des papiers peints de la Compagnie parisienne, ainsi que la modicité de leur prix.

PRIX DE LA PRÉCÉDENTE

ÉDITION : 42 FR. Prix de celle-ci, mieux imprimée et enrichie de notes : 15 FR.

A Paris, chez B. DUSILLION, éditeur, rue Laffitte, 40.

ŒUVRES JUDICIAIRES D'HENRION DE PANSEY,

Annotées par une Société de Jurisconsultes et de Magistrats.

UN SEUL VOLUME GRAND IN-OCTAVO, IMPRIMÉ A DEUX COLONNES, SUR BEAU PAPIER COLLÉ, PUBLIÉ EN 3 LIVRAISONS. — Prix : 15 francs.

La première, contenant le TRAITÉ DE LA COMPÉTENCE DES JUGES DE PAIX, complet, a paru. — Prix : 5 fr. (franco).

Les ouvrages du président Henrion de Pansey sont de ceux dont il est difficile de faire l'éloge : ce que l'on pourrait en dire serait toujours au-dessous de ce que tout le monde en pense.

religieusement respecté), et malgré cet accroissement de matière, le prix de l'édition actuelle s'élèvera à peine au taux auquel a été vendu jusqu'à ce jour un seul des quatre ouvrages dont elle se compose.

La première livraison ou petit volume, comprenant le Traité de la compétence des Juges de paix, avec un Commentaire de la loi du 25 mai 1838, est en vente, et en envoyant, par lettres affranchies, un bon sur Paris, de 5 francs, on le recevra franc de port par le retour du courrier.

La deuxième, contenant le Traité du Pouvoir municipal et des Biens communaux, de la police rurale et forestière, est sous presse, et sera envoyé aussitôt qu'elle aura paru.

Et la troisième, contenant le Traité de l'autorité judiciaire, suivra de près la seconde.

La Compétence des Juges de paix, accompagnée d'un Commentaire de la loi du 25 mai 1838, sera envoyée, par le retour du courrier, en échange d'un bon de 5 fr sur Paris, adressé franc de port.

MANUEL DU MYCROGRAPHE. Un vol. in-8, avec planches. Prix : 9 fr. NOTICE SUR L'USAGE DE LA CHAMBRE CLAIRE. Brochure in-8, avec planches. Prix : 2 fr. 300 ANIMALCULES Dessinés à l'aide du Microscope. Planches et texte. Prix : 3 fr.

ALLIANCE DES ARTS, Rue Montmartre, 178. Le sixième numéro du BULLETIN de l'ALLIANCE DES ARTS a paru. Il annonce, pour la fin du mois, la distribution des Catalogues suivants: Catalogue de la BIBLIOTHEQUE NUMISMATIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE de feu M. MYONNET...

EAUX NATURELLES d'Hauterive ET VICHY. PASTILLES DIGESTIVES d'Hauterive VICHY. 295. AUX PYRAMIDES RUEST-HONORÉ, 295.

LACTATE DE FER. PILULES pour guérir la chlorose, pâles couleurs, maux d'estomac, rachitisme, scrofules, débilité, etc. 2 fr. 50 c. Chez TRABLIT, pharmacien, rue J.-J.-Rousseau, 21.

LA CONCORDE, Compagnie anonyme. ASSURANCES MUTUELLES SUR LA VIE. S'ADRESSER, A PARIS, à l'Administration. CAISSES DOTALES, RENTES VIAGÈRES.

Adjudications en justice.

Étude de M. BOUCHER, avoué, rue des Prouvaires, 32, à Paris. Adjudication par suite de surenchère, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de première instance de la Seine, le jeudi 15 septembre 1842.

Que ladite société a été formée pour quinze ans à partir du premier septembre mil huit cent quarante-deux. Que la raison sociale est LALLEMAND et DEJEAN.

avoir une maison de commerce à Lima, a été établi à Paris, rue de l'Éperon, 6. Le capital social est demeuré fixé à douze mille francs, qui ont été versés dans la caisse de la société pour moitié, ou six mille francs pour chacun des associés.

pour les endos des billets souscrits à son profit, et pour la correspondance ordinaire ne comportant aucun engagement. Seront nuls à l'égard de la société tous acquits et toutes lettres qui auraient été souscrits par l'un des associés pour des affaires étrangères à la société.

therine et du sieur Just Waleher, demeurant ensemble au siège, à Clithey-la-Garenne, nomme M. Letellier-Delafosse juge-commissaire, et M. Heurtley, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 25, syndic provisoire (N° 3312 du gr.).

DIX HEURES : Diles Edouard cours, couturières, id. ONZE HEURES : Morot, boulanger, redd. de comptes. — Gerboud, md de meubles, vérif. — Godefroy, négociant en vins, synd. — Simon, parfumeur, id.

D'une MAISON

située à Montmartre, boulevard Pigalle, n. 12 bis, formant l'angle du boulevard et de la rue Florentine, et consistant en trois corps de bâtiments, cours, jardin et dépendances.

D'un acte sous seings privés, en date à Paris, du premier septembre courant, enregistré et publié, a été extrait ce qui suit : Il y a société en commandite entre M. Urbain-Isidore LEMOINE, marchand de vins, demeurant à Paris, rue de Seine, 48, et le commanditaire dénommé audit acte. Le siège est fixé rue de Seine, 48.

Par la résolution du temps pour lequel elle est contractée ; 2° Par la mort naturelle, la mort civile, l'interdiction civile ou la faillite de l'un de ses associés, sauf ce qui sera dit après M. Gourdin ; 3° Par l'inexécution des clauses du pacte social ; 4° Par la demande qui pourra en faire M. Gourdin, si bon lui semble, dans le cas de deux inventaires successifs sans bénéfice, on dans le cas d'un inventaire présentant une perte d'au moins 3,000 fr., le tout excepté l'inventaire de la première année de ladite société.

therine et du sieur Just Waleher, demeurant ensemble au siège, à Clithey-la-Garenne, nomme M. Letellier-Delafosse juge-commissaire, et M. Heurtley, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 25, syndic provisoire (N° 3312 du gr.). CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, MM. les créanciers :

NOTA. Les tiers-porteurs d'effets ou endossements de ces faillites n'étant pas connus, sont priés de remettre au greffe leurs adresses, afin d'être convoqués pour les assemblées subséquentes.

Décès et inhumations. Du 10 septembre 1842. M. Solange, rue Neuve-Coguenard, 3. — M. Mairignac, rue Buffault, 1. — M. Amalbert, rue du Faub.-St-Martin, 165. — M. Marteau, rue de la Fidélité, 8. — Mlle Laforest, mineure, cité d'Orléans, 2. — Mlle Rouvier, rue de la Fidélité, 8. — M. Jérôme, rue St-Martin, 256. — M. Gouin, rue du Faub.-du-Temple, 48. — M. Duvaux, cour de la Trinité, 19. — Mlle Tollelet, rue Philippeaux, 26. — M. Leroy, mineur, rue Neuve-St-Martin, 26. — M. Gella, mineur, rue Jean-Baptiste, 19. — Mme Goursier, rue de la Rapée, 15. — Mlle Quantin, rue Picpus, 33. — M. Greslon, rue du Faub.-Saint-Antoine, 170. — Mme Favier, rue St-Louis, 58. — M. Lemaître, Hôtel-Dieu. — M. Marquand, rue Las-Cases, 7. — M. Dufourmentil, rue du Four, 40.

Ventes immobilières.

Étude de M. PETIT-DESROCHETTES, notaire à Nantes Place Royale, 1. Vente par adjudication, fixée au lundi 17 octobre 1842, à midi, en l'étude et par le ministère de M. Petit-Desrochettes, notaire à Nantes, Place Royale, 1.

Qu'aux termes de l'article 12 dudit acte de société, contracté sous la raison GONTIE et LOREAU jeune, entre M. Jacques GONTIE, demeurant à Paris, rue Bergère, 18, et M. François LOREAU jeune, demeurant à Paris, rue Bergère, 18, dont le siège était érigé à Paris, 18, est et est demeurée dissoute de plein droit depuis le premier septembre courant, jour du décès de M. Loreau jeune ; et que M. Gontie est seul liquidateur de ladite société.

Le siège de la société est de cinq ans qui ont commencé le premier septembre mil huit cent quarante-deux, pour finir le premier septembre mil huit cent quarante-sept, sauf ce qui sera dit ci-après : La raison sociale est RACINE frères et Co. La mise en société est composée, pour M. Gourdin, de son fonds de commerce de md de nouveautés, estimé avec les accessoires 50,000 francs du droit aux deux maisons.

CONCORDATS. Du sieur BOVY, mécanicien, rue Notre-Dame-des-Victoires, 38, le 19 septembre à 1 heure (N° 3058 du gr.). Du sieur BRANDELY, mécanicien, rue St-Dominique-St-Germain, 25, le 20 septembre à 3 heures (N° 2858 du gr.).

PRODUCTION DE TITRES. Sont invités à produire dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, MM. les créanciers :

Tableau BOURSE DU 13 SEPTEMBRE. Colonne 1: 5 0/0 compl. 118 70. Colonne 2: 3 0/0 compl. 80 15. Colonne 3: Emp. 3 0/0. Colonne 4: Naplès compl. 107 10. Colonne 5: Fin courant 107 10.

Cabinet de M. L. ROUX DE RAZE, rue Sainte-Hyacinthe-Saint-Michel, 8. D'un acte sous signatures privées, fait double à Paris, le premier septembre mil huit cent quarante-deux, enregistré à Paris, le cinq d'octobre, fol. 11 v. c. 1 et 2, par Texier, qui a reçu cinq francs cinquante centimes.

La durée de cette société a été fixée à cinq années, qui ont commencé le premier juillet mil huit cent quarante-deux, et qui finiront le premier juillet mil huit cent quarante-sept.

Tribunal de commerce. DÉCLARATIONS DE FAILLITES. Jugemens du Tribunal de commerce de la Seine, du 12 SEPTEMBRE 1842, qui déclarent la faillite ouverte et en fixent provisoirement l'ouverture audit jour :

De la dame BAS, mde lingère et mercière, à Vaugirard, rue Blomet, 63, nomme M. Leroy juge-commissaire, et M. Millet, boulevard St-Denis, 24, syndic provisoire (N° 3310 du gr.).

ASSEMBLÉES DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE. NEUF HEURES : Guche, fourneur, clot. — Le-grand, voutier, id. — Hénauld fils, restaurateur, synd. — Pessot, md de vins, id. — Dame Laussel, mde publique, conc. — Desmart, md de vins, id. — Guerrier, serrurier, id.

Tableau BRETON. Colonne 1: Banque... 3252 50. Colonne 2: Obl. de la V. 118 80. Colonne 3: Cais. Laffitte. 5050. Colonne 4: Dito... 1290. Colonne 5: Caisse hypot. 762 50.